

## 1784 : femmes d'Artois contre cavaliers du roi

« En vertu de l'ordonnance des états d'Artois..., deux charrues sont allées hier matin dans le marais, accompagnées de cavaliers des états, pour labourer une partie des sixièmes. Grand nombre de femmes en étant informées en ont détaché deux d'entre elles qui ont publié au son d'une marmite à chaque coin des rues qu'à huit heures du matin il fallait que toutes les femmes et filles se rendissent dans le marais pour en chasser les deux charrues, les cavaliers, ainsi que ceux qui travaillaient à creuser le fossé de l'ancien passage de notre marais pour en fermer l'accès aux bestiaux. Entre huit et neuf heures de la même matinée, elles se sont rendues à l'ancien passage dudit marais, comblèrent le fossé, poursuivirent ceux qui y travaillaient et firent sortir du marais les cavaliers ainsi que les deux charrues et les conduisirent dans Hénin au son de chansons sans les frapper ni les injurier. Un des cavaliers demanda à une femme qui travaillait à combler le fossé ce qu'elle faisait, elle lui répondit sans interrompre son travail : "Faites votre ouvrage, je fais le mien." Le même cavalier demanda si elles étaient toutes réunies ensemble, à quoi elles répondirent "oui et partez" ; et les cavaliers sont partis. Ces derniers de retour à Hénin détachèrent un d'eux pour aller chercher les cavaliers du roi à Lens ; ces cavaliers du roi arrivèrent à douze heures de midi et ils ne furent pas plutôt arrivés, que le même tocsin du matin sonna pour que toutes les femmes se trouvassent dans le marais. A une heure après dîner environ, deux charrues, trois personnes pour

creuser le fossé, quatre cavaliers du roi et quatre cavaliers des états arrivèrent dans le marais. Les ouvriers commencèrent à réouvrir le fossé, aussitôt il est comblé ; on attelle les chevaux aux charrues, aussitôt ils en sont détachés... De retour dans leur auberge les cavaliers dressèrent un procès-verbal... Aujourd'hui deux charrues sont encore allées dans le marais pour labourer, le nombre des femmes qui les en a chassées était encore augmenté et suivant le bruit qui court elles sont décidées de ne plus laisser labourer, mortes ou vives, et, si nous pouvons nous servir de cette expression, ce ne sont plus des femmes, on croirait que ce sont des diabesses<sup>1</sup>. »

Ce texte évoque un épisode de la lutte des communautés paysannes contre l'extension des réserves seigneuriales, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les communautés cherchent à défendre leurs droits coutumiers – ici le libre pacage des troupeaux – contre la mise en culture de terres qu'elles considèrent comme communales. Le seigneur, noble ou bourgeois, cherche, quant à lui, à pratiquer une agriculture intensive, dans une logique davantage capitaliste que « féodale », et tente, à cette fin, de faire revivre des droits anciens sur la terre, souvent tombés en désuétude. Ces revendications donnent matière à contestation et, de plus en plus, à procès. Mais, ici, le propriétaire s'abrite derrière une ordonnance des états d'Artois qui lui permet également d'avoir recours à la force publique. Notons que la résistance est attendue : dès la première tentative,

des soldats accompagnent les char-  
rues. Et pourtant, cet appui ne sera  
d'aucune utilité ; les paysans d'Hénin  
ont trouvé une parade.

Ce sont sans doute les hommes qui  
ont sonné le tocsin à la première  
alerte. Ensuite, les femmes ont été  
seules à agir, et à agir fermement  
puisqu'elles ont mis en déroute ou-  
vriers et soldats. Leur rôle peut s'ex-  
pliquer, en partie, par le fait que le  
soin et la garde des troupeaux sont  
une de leurs fonctions traditionnelles.  
Mais il faut surtout penser à une divi-  
sion des rôles dans l'action de rébel-  
lion. La répression violente a beau-  
coup plus de mal à s'exercer à  
l'encontre des femmes. D'abord parce  
qu'il apparaîtrait scandaleux que des  
soldats malmènent des femmes  
désarmées, ensuite parce que la jus-  
tice continue à les considérer comme  
moins responsables de leurs actes  
que les hommes. D'autre part, dans la  
seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, un  
grand nombre de scènes de genre,  
en peinture comme en littérature, ont  
tendu à sanctifier la figure de la mère  
de famille campagnarde. D'où, peut-

être, le cri de dépit qui les traite de  
diablasses.

Ces femmes monopolisent donc,  
dans un dosage précis, les niveaux  
intermédiaires de violence. S'ils choi-  
sissaient de les repousser, les soldats  
seraient submergés : ils se trouvent  
donc contraints aux extrêmes, à la  
violence meurtrière, difficilement as-  
sumable, ou au retrait. Le récit met  
parfaitement en évidence la détermi-  
nation de ces femmes et leur habileté  
à adapter les gestes de la rébellion à  
l'objectif qu'elles souhaitent atteindre.  
Ce que les ouvriers ont fait, elles le  
font immédiatement, se désintéres-  
sant de la violence qui les menace.  
Les marmites qu'elles frappent pour  
convoquer à l'action et la joyeuse pro-  
cession qui ramène les agresseurs au  
village répètent les gestes des dé-  
sordres rituels, et donc euphémisés et  
à moitié licites, comme le charivari.

1. Extrait d'une lettre du 23 octobre  
1784 (reproduite par Yves-Marie Bercé,  
*Croquants et Nu-Pieds, les soulèvements  
paysans en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*,  
Paris, Gallimard-Julliard (coll. « Archives »),  
1974, p. 92-93.